

Point d'argent, point de Suisses

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **6 (1868)**

Heft 34

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-179925>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pendant trois siècles, les rois de France (de Charles VIII à Louis XVI) eurent auprès d'eux une compagnie de Suisses, qu'on appelait les Cents-Suisses de la garde du corps. Les dimanches et fêtes, les Cent-Suisses portaient le costume suivant : toque de velours noir avec une plume blanche d'où s'élevait une coquarde à quatre brins de la même couleur, fraise à dentelles, habits taillardés en taffetas incarnat, blanc et bleu ; épée dont la garde, très grosse et dorée, était attachée à un porte-épée à l'antique, bordé de franges ; jarrettières bleues et rouges, rosettes de pareilles couleurs sur les souliers, et cesaque appelée brandebourg, garnie de boutons à queue rouges et blancs ; le tout de la livrée du roi.

Ils tenaient d'une main une hallebarde et de l'autre une grosse canne à pomme d'argent.

Les Suisses ont longtemps servi la France et presque toujours ils ont été près du trône. Quand ces fidèles serviteurs devenaient vieux et avaient besoin de repos, on leur donnait une place de gardien dans un des châteaux royaux. En terminant ainsi leur carrière, ils ne devenaient ni gardiens, ni huissiers, ni portiers, ils restaient ce qu'ils avaient toujours été, des *Suisses*. Ce nom s'est transmis d'âge en âge à tous ceux qui ont occupé le même poste ou rempli les mêmes fonctions.

C'est depuis que les Suisses ont ainsi donné leur nom aux fonctions qu'ils ont remplies, qu'ont voit dans bon nombre de châteaux des Suisses qui sont Français, Italiens ou Allemands. Le mot est si bien consacré aujourd'hui pour désigner un concierge de haut parage, qu'on dit le plus naturellement du monde : *Votre Suisse est Anglais*.

Il n'est pas sans intérêt de comparer le service télégraphique suisse entre les années 1867 et 1868. On sait que depuis le 1^{er} janvier 1868, le prix des dépêches a été réduit de moitié, c'est-à-dire qu'il a été abaissé à 50 centimes ; cette mesure, on le comprend, devait avoir pour conséquence d'augmenter considérablement le nombre des dépêches ; mais, aux yeux de beaucoup de gens, il devait amener une diminution considérable dans les recettes. Laissons parler les faits, toujours plus éloquents que les raisonnements *à priori*.

Voici les chiffres qui se rapportent aux sept premiers mois des années 1867 et 1868, soit de janvier à juillet inclusivement :

	1867	1868
Nombre de dépêches internes	426,403	846,415
» » internation.	170,428	184,031
Total des dépêches	596,831	1,030,446

Le nombre des dépêches internes, celles sur lesquelles la réduction de prix a eu le plus d'influence, a donc presque exactement doublé.

Voici maintenant l'état des recettes :

	1867	1868
Fr.	479,055 13	Fr. 470,228 34

Ainsi, dès les premiers mois de la réduction du tarif des dépêches, les recettes ont très sensiblement atteint le chiffre que produisaient les dépêches à

1 fr. ; il n'est même pas douteux qu'à la fin de l'année courante l'équilibre sera complètement rétabli.

La mesure prise par les autorités fédérales a donc eu pour résultat de faciliter considérablement au public l'usage du télégraphe, et cela sans mettre en souffrance la caisse fédérale. C'est un fait à enregistrer à la suite d'une foule d'autres analogues, et qui montre que toujours un abaissement de prix produit un accroissement de consommation tel qu'il y a bénéfice plus grand, et pour le producteur et pour le consommateur. S. C.

TREBOUX

7

— Faites donc, marquis, une traite sur un de vos fermiers.

— C'est cela ; endossée par le comité de salut public. Du reste, voulez-vous des nouvelles : j'ai reçu une lettre de du Rosoy ; il dit qu'il s'est fait présenter à Monsieur, à Vérone, et qu'il y va tous les soirs.

— Ce du Rosoy, qui est-il ?

— Le petit-fils d'un procureur au Châtelet, enrichi par le Mississipi.

— Le pauvre homme ! que ne demande-t-il un évêché ? Ah ! comment fera-t-on, quand les choses reviendront, pour dé mêler cette cohue ? Sa Majesté n'y songe pas assez en s'entourant de toute espèce de gens.

— Que voulez-vous ? il faut se servir de ceux qu'on a, quitte à les renvoyer ensuite dans leur boutique. »

Un moment après, la société était réunie. M. Necker avait paru, avec cette figure sérieuse, un peu solennelle, que les Français lui ont reprochée sous le nom de morgue républicaine. C'est à peine si les courtisans pardonnaient à un étranger, à un homme sans titre, d'avoir mis de l'ordre dans leurs affaires bouleversées par des ministres imprudents. Mais ils l'accusaient surtout de n'avoir pas arrêté la marche de la révolution. Quel est le génie à qui un pareil pouvoir ait été donné ? Cependant, comme il était le maître de la maison, on conçoit qu'on ne prenait pas ce moment pour lui adresser ces reproches. M^{me} de Staël, debout au milieu d'un groupe, commençait une discussion. Auprès d'elle, la conversation devenait toujours animée. Chacun rassemblait ses forces pour se montrer spirituel, pour donner à sa phrase une expression vive, originale, paradoxale même à défaut de mieux. La maîtresse de la maison agitait, en parlant, une petite branche verte dont le mouvement s'accélérait et se ralentissait avec ses pensées. Sa taille un peu forte, sa parole qui n'avait rien de timide, son attitude portaient plus l'empreinte de l'inspiration et du génie que de la grâce féminine.

Dans le salon se trouvaient les deux personnes que nous avons vues sur le bord du lac. C'étaient la femme et la fille d'un employé du ministère des finances qui s'étaient rapprochées de leur ancien protecteur M. Necker. M^{me} de Staël était allée les chercher dans leur logement et les avait amenées au château. Leur contenance un peu embarrassée semblait dire qu'elles étaient étrangères à la société au milieu de laquelle elles se trouvaient isolées ; car les distinctions de rang, protestant contre le décret qui les avait anéanties, s'étaient relevées avec hauteur dans l'exil. L'attitude sérieuse des deux dames du tiers état, qui paraissaient seules avoir compris leur position, contrastait avec l'agitation de l'assemblée.

« Qui sont donc ces deux dames là-bas qui se tiennent serrées comme des colombes ? dit une ci-devant marquise à la personne à côté d'elle.

— C'est la femme et la fille d'un ancien employé de M. Necker.

— Quoi ! des Françaises ! je n'avais pas douté un moment que ce ne fussent des dames de Coppet. La petite n'est pas mal ; elle a une mine intéressante ; je parie qu'elle rêve à quelque jeune commis qu'elle a laissé à Paris. »

M^{me} de Staël n'oubliait pas ses protégées, elle se rapprochait d'elles, leur adressait quelques mots, puis retournait à l'entretien commencé.